

## Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 22 au 28 octobre 2016

### Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 22 au 28 octobre 2016

31/10/2016

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 22 au 28 octobre 2016

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Les saisines suivantes :

- **Cons. const., affaire n° 2016-606 QPC du 24 octobre 2016 :**
  - Code de procédure pénale, art. 78-2, al. 7 et 78-2-2 ;
  - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, art. L. 611-1 et L. 611-1-1 ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-607 QPC du 24 octobre 2016 :**
  - Code de procédure pénale, art. 78-2, al. 7 et 78-2-2
  - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, art. L. 611-1 et L. 611-1-1 ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-608 QPC du 24 octobre 2016 :** Code pénal, art. 434-35, al. 1<sup>er</sup> ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-609 QPC du 27 octobre 2016 :** Code général des impôts, h du II de l'art. 244 quater B.

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., décision n° 2016-588 QPC du 21 octobre 2016 [Choix de l'EPCI de rattachement pour les communes nouvelles] publiée au Journal officiel du 23 octobre 2016 :**

« Article 1er.- Le paragraphe II de l'article L. 2113-5 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction résultant de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est contraire à la Constitution.

Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues aux paragraphes 12 et 13 de cette décision ».
- **Cons. const., décision n° 2016-589 QPC du 21 octobre 2016 [Répartition, entre la collectivité territoriale et les communes de Guyane, de la fraction du produit de l'octroi de mer affectée à la dotation globale garantie] publiée au Journal officiel du 23 octobre 2016 :**

« Article 1er.- Les mots « la collectivité territoriale » figurant à la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 47 et le second alinéa de l'article 48 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, dans leur rédaction résultant de la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 modifiant la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, sont conformes à la Constitution »
- **Cons. const., décision n° 2016-590 QPC du 21 octobre 2016 [[Surveillance et contrôle des transmissions empruntant la voie hertzienne] publiée au Journal officiel du 23 octobre 2016 :**

« Article 1er.- L'article L. 811-5 du code de la sécurité intérieure, dans sa rédaction issue de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement, est contraire à la Constitution.

Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues aux paragraphes 11 et 12 de cette décision ».
- **Cons. const., décision n° 2016-591 QPC du 21 octobre 2016 [Registre public des trusts] publiée au Journal officiel du 23 octobre 2016 :**

« Article 1er. - Le deuxième alinéa de l'article 1649 AB du code général des impôts dans sa rédaction issue de la loi n°

---

2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière est contraire à la Constitution.

Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues au paragraphe 8 de cette décision ».

- **Cons. const., décision n° 2016-592 QPC du 21 octobre 2016 [Recours en récupération des frais d'hébergement et d'entretien des personnes handicapées] publiée au Journal officiel du 23 octobre 2016 :**

« Article 1er.- Les mots « quel que soit leur âge, dans les établissements mentionnés au b du 5° et au 7° du I de l'article L. 312-1, à l'exception de celles accueillies dans les établissements relevant de l'article L. 344-1 » figurant au premier alinéa de l'article L. 344-5 du code de l'action sociale et des familles et la première phrase du 2° de cet article dans sa rédaction résultant de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sont conformes à la Constitution ».

- **Cons. const., décision n° 2016-593 QPC du 21 octobre 2016 [Règles d'implantation des sites d'un laboratoire de biologie médicale] publiée au Journal officiel du 23 octobre 2016 :**

« Article 1er.- Les premier et troisième alinéas de l'article L. 6222-5 du code de la santé publique dans sa rédaction résultant de la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale sont conformes à la Constitution ».

La Rédaction Législation

© LexisNexis SA